



## Conseil économique et social

Distr. générale  
20 septembre 2011  
Français  
Original: anglais

---

**Commission pour la prévention  
du crime et la justice pénale**  
**Reprise de la vingtième session**  
Vienne, 12 et 13 décembre 2011

### Ordre du jour provisoire et annotations

#### Additif

#### Annotations

#### 2. Adoption de l'ordre du jour et autres questions d'organisation

Dans sa décision 2011/259, intitulée "Reprises de sessions conjointes de la Commission des stupéfiants et de la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale", le Conseil économique et social a décidé qu'à compter de 2011, la Commission des stupéfiants et la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale devraient tenir des réunions conjointes au cours de la reprise de leurs sessions aux seules fins d'examiner les points inscrits à leur ordre du jour respectif au titre du débat consacré aux activités opérationnelles, l'objectif étant de donner à l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime des orientations de politique intégrées concernant les questions administratives, budgétaires et de gestion stratégique. Le Conseil a également décidé que la pratique consistant à tenir des reprises de sessions des Commissions se suivant immédiatement mais distinctes serait maintenue afin de permettre à chaque Commission d'examiner les points inscrits à son ordre du jour au titre du débat consacré aux questions normatives.

Conformément à cette décision, la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale et la Commission des stupéfiants tiendront deux réunions conjointes le premier jour de la reprise des sessions afin d'examiner le point 3 de l'ordre du jour. Les points restants seront examinés par la suite au cours d'une réunion distincte. Le projet d'organisation des travaux qui figure en annexe donne des précisions à ce sujet.

#### Documentation

Ordre du jour provisoire et annotations (E/CN.15/2011/1/Add.1)



- 3. Questions administratives, budgétaires et de gestion stratégique**
- a) Travaux du groupe de travail sur l'amélioration de la gouvernance et de la situation financière de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime**
- b) Directives sur les questions politiques et budgétaires pour le Programme des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale**

À la reprise de sa vingtième session, la Commission doit examiner et approuver le budget du Fonds des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale pour l'exercice biennal 2012-2013, y compris le budget des dépenses d'administration et d'appui au programme. Lors des réunions conjointes des deux Commissions tenues pendant la reprise de la session, la Commission sera saisie pour examen du rapport du Directeur exécutif sur le budget consolidé de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime pour l'exercice biennal 2012-2013 (E/CN.7/2011/16-E/CN.15/2011/22) et du rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires sur le budget consolidé de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime pour l'exercice biennal 2012-2013 (E/CN.7/2011/17-E/CN.15/2011/23).

Dans sa décision 2011/258, intitulée "Amélioration de la gouvernance et de la situation financière de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime: prorogation du mandat du groupe de travail intergouvernemental permanent à composition non limitée chargé d'améliorer la gouvernance et la situation financière de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime", le Conseil économique et social a réaffirmé le rôle de la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale en tant qu'organe directeur des Nations Unies pour les questions ayant trait à la prévention du crime et à la justice pénale et en tant qu'organe directeur du programme contre le crime de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime, et il a exprimé sa préoccupation concernant la situation de l'Office pour ce qui était des questions financières et de gouvernance et considéré que ces questions devaient être traitées de toute urgence d'une manière pragmatique, axée sur les résultats, efficace et coopérative. Dans cette décision, le Conseil a également rappelé la résolution 18/3 de la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale, intitulée "Améliorer la gouvernance et la situation financière de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime", et décidé de proroger le mandat du groupe de travail intergouvernemental permanent à composition non limitée chargé d'améliorer la gouvernance et la situation financière de l'Office jusqu'à la partie de la session que la Commission devrait tenir au premier semestre de 2013 et au cours de laquelle elle devrait procéder à un examen approfondi du fonctionnement du groupe de travail et envisager la prorogation de son mandat. Le mandat du groupe de travail figure dans la résolution susmentionnée. Lors de sa session tenue au cours du premier semestre 2011, la Commission était saisie d'une note du Secrétariat sur les travaux du groupe de travail (E/CN.7/2011/9-E/CN.15/2011/9).

Dans sa résolution 20/1, intitulée "Améliorer la gouvernance et la situation financière de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime: recommandations du groupe de travail intergouvernemental permanent à composition non limitée chargé d'améliorer la gouvernance et la situation financière de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime", la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale a prié le Secrétariat d'élaborer, pour faire

suite à la stratégie de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime pour la période 2008-2011, une stratégie actualisée pour la période 2012-2015. Conformément à cette résolution, la Commission devrait, à la reprise de sa vingtième session, être saisie pour examen d'une stratégie actualisée de l'Office pour la période 2012-2015, établie par le Secrétariat et le groupe de travail intergouvernemental permanent à composition non limitée chargé d'améliorer la gouvernance et la situation financière de l'Office<sup>1</sup>.

Toujours dans sa résolution 20/1, la Commission s'est félicitée des progrès réalisés dans l'élaboration et la mise en place, conformément au mandat de l'Office et en consultation permanente avec les États Membres, d'une approche-programme intégrée comprenant des programmes thématiques et régionaux dans le cadre desquels l'Office menait ses activités normatives et d'assistance technique, et a prié le Directeur exécutif de l'Office de continuer de présenter ces programmes thématiques et régionaux au groupe de travail, de maintenir parmi ses premières priorités la mise en place d'une approche-programme intégrée et de continuer de l'appuyer à travers la promotion des programmes régionaux et thématiques, et de lui présenter un rapport sur les progrès réalisés à la reprise de sa vingtième session. Des informations sur les progrès réalisés dans la mise en œuvre de l'approche-programme intégrée figureront dans le rapport du Directeur exécutif sur le Budget consolidé de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime pour l'exercice biennal 2012-2013 (E/CN.7/2011/16-E/CN.15/2011/22), qui contiendra également des informations sur les efforts déployés pour promouvoir une culture de l'évaluation dans l'ensemble de l'Office, intégrer le recours aux outils de surveillance et d'évaluation pertinents à la planification et à l'exécution des programmes, et former les fonctionnaires au Siège de l'Office et dans ses bureaux extérieurs, selon qu'il conviendra et en fonction des ressources disponibles.

Dans la même résolution, la Commission a pris note du rapport du Corps commun d'inspection intitulé "Examen de la gestion et de l'administration de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime" (JIU/REP/2010/10) et prié le groupe de travail d'examiner de manière approfondie, dans le cadre de son mandat, les observations et recommandations qui y étaient formulées, de manière à lui présenter des recommandations en conséquence à la reprise de sa vingtième session. La Commission a également prié le groupe de travail de réfléchir à la possibilité de créer, si possible avant la fin 2011, un système interne permettant de suivre l'exécution des recommandations faites par les organes de contrôle compétents, dont le Bureau des services de contrôle interne, le Corps commun d'inspection, le Comité des commissaires aux comptes et le Groupe de l'évaluation indépendante, et elle a invité le groupe de travail à discuter des moyens d'encourager les pays abritant des bureaux extérieurs de l'Office à verser des contributions volontaires pour aider à couvrir les frais de fonctionnement des bureaux de pays et de programme, en vue d'améliorer la viabilité financière du réseau de bureaux extérieurs de l'Office, et à lui faire rapport sur la question à la reprise de sa vingtième session. La Commission sera saisie pour examen d'une note du Secrétariat sur les travaux du groupe de travail (E/CN.7/2011/9/Add.1-E/CN.15/2011/9/Add.1).

---

<sup>1</sup> À paraître.

Conformément à la résolution 20/1, le rapport du Directeur exécutif sur le budget consolidé de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime pour l'exercice biennal 2012-2013 contiendra des informations sur le montant perçu au titre de l'appui aux programmes. Il inclura également des informations actualisées sur l'application de la résolution 18/6 de la Commission, dans laquelle cette dernière demandait de veiller à ce que les effectifs du Groupe de l'évaluation indépendante soient au complet et que celui-ci devienne pleinement opérationnel.

Le point 3 de l'ordre du jour sera examiné lors des réunions conjointes avec la Commission des stupéfiants conformément à la décision 2011/259 du Conseil.

### **Documentation**

Rapport du Directeur exécutif sur le budget consolidé de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime pour l'exercice biennal 2012-2013 (E/CN.7/2011/16-E/CN.15/2011/22)

Rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires sur le budget consolidé de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime pour l'exercice biennal 2012-2013 (E/CN.7/2011/17-E/CN.15/2011/23)

Note du Secrétariat sur les travaux du Groupe de travail intergouvernemental permanent à composition non limitée chargé d'améliorer la gouvernance et la situation financière de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (E/CN.7/2011/9/Add.1-E/CN.15/2011/9/Add.1)

Stratégie actualisée de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime pour la période 2012-2015<sup>2</sup>

### **10. Autres questions**

L'attention du Secrétariat n'a été appelée sur aucune question au titre de ce point de l'ordre du jour et aucun document n'est actuellement prévu.

### **11. Adoption du rapport de la Commission sur les travaux de sa vingtième session**

Au titre de ce point de l'ordre du jour, la Commission devrait adopter le rapport sur les travaux de la reprise de sa vingtième session.

\*\*\*

*Ouverture de la vingt et unième session de la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale et élection du Bureau*

Conformément à l'article 16 du Règlement intérieur des commissions techniques du Conseil, les membres du Bureau de la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale restent en fonctions jusqu'à l'élection de leurs successeurs et sont rééligibles.

Dans sa résolution 2003/31, le Conseil économique et social a décidé qu'à compter de 2004, la Commission devrait, à la fin de chaque session, élire son Bureau pour la session suivante et l'encourager à jouer un rôle actif dans la préparation tant des

---

<sup>2</sup> À paraître.

réunions ordinaires que des réunions intersessions informelles de la Commission, de façon à permettre à celle-ci de donner des orientations stratégiques continues et efficaces au programme des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale.

Conformément à la résolution 2003/31 du Conseil économique et social et à l'article 15 du Règlement intérieur des commissions techniques, la Commission est invitée à ouvrir, à l'issue de la reprise de sa vingtième session, le 13 décembre 2011, sa vingt et unième session à la seule fin d'élire un président, trois vice-présidents et un rapporteur pour cette session.

Compte tenu de la pratique de rotation des fonctions selon le principe de la répartition régionale, les membres élus du Bureau de la Commission, pour sa vingt et unième session, se répartiront comme suit entre les groupes régionaux:

<i>Président</i>	États d'Asie et petits États insulaires en développement du Pacifique
<i>Premier Vice-Président</i>	États d'Afrique
<i>Deuxième Vice-Président</i>	États d'Europe orientale
<i>Troisième Vice-Président</i>	États d'Amérique latine et des Caraïbes
<i>Rapporteur</i>	États d'Europe occidentale et autres États

Également en application de la résolution 2003/31 du Conseil économique et social, les Présidents des cinq groupes régionaux, le Président du Groupe des 77 et de la Chine ainsi que le représentant ou l'observateur de l'État assurant la présidence de l'Union européenne seront invités à participer aux réunions du Bureau, et constitueront ainsi, avec les membres élus du Bureau, le bureau élargi.

## Annexe

### Projet d'organisation des travaux

Le projet d'organisation des travaux ci-après est subordonné à l'approbation de la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale. Dès que le débat concernant un point de l'ordre du jour sera terminé, la Commission passera au point suivant, si elle en a le temps. Les horaires proposés pour les séances sont de 10 heures à 13 heures et de 15 heures à 18 heures le lundi 12 décembre et de 15 heures à 18 heures le mardi 13 décembre 2011.

<i>Date</i>	<i>Heures</i>	<i>Point de l'ordre du jour</i>	<i>Titre ou description</i>
Lundi 12 décembre	10 heures-11 heures		Ouverture de la reprise de la vingtième session de la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale
	11 heures-13 heures	2	Adoption de l'ordre du jour et autres questions d'organisation
		3	Questions administratives, budgétaires et de gestion stratégique ( <i>suite</i> ) ( <i>réunion conjointe</i> )
	15 heures-18 heures	3	Questions administratives, budgétaires et de gestion stratégique ( <i>suite</i> ) ( <i>réunion conjointe</i> )
Mardi 13 décembre	15 heures-18 heures	10	Autres questions
		11	Adoption du rapport de la Commission